

Accusé de réception en préfecture 078-217806439-20190415-D_2019-042-DE Date de télétransmission : 19/04/2019 Date de réception préfecture : 19/04/2019



VILLE DE VERNOUILLET 78540

Délibération N°2019-042

Le QUINZE AVRIL DEUX MILLE DIX NEUF, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal COLLADO, Maire.

PRÉSENTS: M. COLLADO Pascal, Mme LARRIBAU-GAUFRÈS Henriette, M. BAIVEL Laurent, Mme PREVERAUD DE VAUMAS Charlotte, M. KONATE Mamba, Mme BERTOMEU Audrey, M. BUGUET Jonathan, Mme CALAIS Bernadette, Mme LOPEZ-JOLLIVET Marie-Hélène, M. PINTO Jean-Michel, Mme MALE-PORCHER Isabelle, M. MOUGENOT-PELLETIER Jordane, M. DEMEURE Sylvain.

REPRÉSENTÉES: Claire ETIENNE représentée par Mme LARRIBAU-GAUFRÈS Henriette et Mme LOUBRY Brigitte représentée par Mme LOPEZ-JOLLIVET Marie-Hélène.

ABSENT EXCUSÉ: Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LARRIBAU-GAUFRÈS Henriette.

Date de convocation : Date d'affichage :

08/04/2019

08/04/2019

Nombre de conseillers :

En exercice :

15

Présents :

13

Votants:

15

Rapporteur: Laurent BAIVEL

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019

La diversité et le dynamisme des associations sont des richesses reconnues à Vernouillet. Elles contribuent au développement de la cité et à son attractivité. Elles permettent surtout l'épanouissement individuel et le renforcement du lien social. La Ville de Vernouillet entend accompagner le développement de cette vie associative en encourageant l'autonomie des associations, le respect du pluralisme et la recherche d'un partenariat constructif.

C'est dans ce cadre qu'une subvention attribuée par la collectivité territoriale doit répondre à un « intérêt public local », c'est-à-dire que l'action de l'association doit avoir un caractère bénéfique pour les habitants ou le territoire de la collectivité qui la subventionne.

Pour mémoire, le Conseil de la vie associative a déterminé des critères objectifs de valorisation pour l'attribution des subventions aux associations :

Accusé de réception en préfecture 078-217806439-20190415-D_2019-042-DE Date de télétransmission : 19/04/2019 Date de réception préfecture : 19/04/2019

Soutenir les associations investies lors des évènements vernolitains :
 Dans son rôle fédérateur, la Ville fait régulièrement appel à des associations pour l'accompagner dans ses projets d'animations à Vernouillet. La participation de ces associations se doit d'être valoriser.

Mettre à disposition du matériel ou des bâtiments municipaux : Cette aide constitue une subvention indirecte et doit, de ce fait, être prise en compte. Les associations bénéficiant déjà de cet avantage percevront une subvention financière moindre que celles qui n'en bénéficient pas.

- Pratiquer une politique tarifaire préférentielle destinée aux vernolitains : L'argent public municipal investi dans le fonctionnement des associations doit permettre de favoriser un accès aux vernolitains.
- Développer une offre en faveur des jeunes de 12 à 18 ans :

 La pratique associative connait, dans de nombreux domaines, une baisse pour les adhérents âgés entre 12 et 18 ans. La politique municipale en direction des adhérents tend à privilégier l'offre en direction des jeunes mineurs, puis des enfants de moins de 12 ans et enfin des adultes.
- Accompagner les associations créatrices d'emplois : Le secteur associatif est un acteur dynamique de l'emploi en France et le tissu associatif vernolitain reflète bien cette tendance. Il est nécessaire d'accompagner les associations créatrices d'emplois en veillant tout particulièrement à aider celles dont la masse salariale dépasse 100 K€.
- Initier une dynamique de recherche de fonds privés :
 La viabilité d'une structure associative dépend du nombre de financeurs public ou privés.
 Il est nécessaire de soutenir les associations qui diversifient leurs sources de revenu.
- Favoriser les associations qui coopèrent entre-elles pour la création d'évènements communs.

Néanmoins, en raison de leurs activités spécifiques, certaines associations ne sont pas concernées par l'application des critères.

Par ailleurs, dans le cadre de la programmation du Gala de danse organisé par l'Association Artistique de Vernouillet et prévu les 22 et 23 juin 2019, la Ville a décidé d'octroyer une subvention d'un montant de 9 500,00 €. Ce montant participera à la location de matériel scénique.

Les crédits destinés aux subventions aux associations pour l'année 2019 ont été inscrits au budget primitif 2019 pour un total inchangé de 135 373 €.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'avis de la Commission Services à la Population du 13 avril 2019,

DÉCIDE l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2019 dont les noms et montants individuels sont repris en annexe pour un montant total de 119 901,00 euros dont les dépenses sont inscrites au compte 6574,

DÉCIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Artistique de Vernouillet pour un montant de 9 500,00 euros dont les dépenses sont inscrites au compte 6574,

PRÉCISE que 5 972,00 euros restent disponibles pour répondre aux demandes ultérieures de projets associatifs et qui feront l'objet d'une nouvelle délibération.

Isabelle MALE-PORCHER et Jordane MOUGENOT-PELLETIER ne prennent pas part au vote.

Cette délibération est adoptée par 12 voix POUR, 1 ABSTENTION (Mme ETIENNE Claire).

POUR EXTRAIT CONFORME LE MAIRE

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en Sous-préfecture le 1 9 AVR. 2019

et de la publication le 1

1 9 AVR. 2019





Accusé de réception en préfecture 078-217806439-20190415-D_2019-042-DE Date de télétransmission : 19/04/2019 Date de réception préfecture : 19/04/2019

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Destination	Tiers	Proposition 2019	TOTAL
CDC	ACC OT ETELBE VEDVOUR LET		
SPO	ASS ST ETIENNE VERNOUILLET	550 €	66 506,00 €
	CNVV NATATION (Cercle nautique Verneuil Vernouillet)	1 950 €	
	ECVVTT (Entente cycliste Vernouillet Verneuil Triel)	1 045 €	
	JUDO CLUB	3 800 €	
	KARATE CLUB VERNOUILLET	2 550 €	
	LE NAUTILE	450 €	
	BAM VERNOULLET	2 300 €	
	STADE VERNOLITAIN	16 300 €	
	TENNIS CLUB VERNOUILLET	3 400 €	
	TRIEL RANDO	256 €	
	UNION SPORTIVE DES PORTUGAIS DE VERNEUL (USPV)	1 700 €	
	UNION SPORTIVE HAND-BALL (USHBV)	12 500 €	
	VERNOUILLET ATHLE	16 625 €	
	VERNOUILLET VOLLEY-BALL CLUB (VVBC)	350 €	
	SPADS VTT	400 €	
	VAC Basket	830 €	
	ASS SPORTIVE EMILE ZOLA (UNSS)	1 500 €	
CULT	AMICALE CULTURELLE	390,00 €	43 615,00 €
	ANDROMEDE	400,00 €	
	APVS (Amicale peintres Vallée de Seine)	400,00 €	
	ASS PHILATELISTES (APCCT)	300,00 €	
	ASSOCIATION ARTISTIQUE	38 500,00 €	
	AVF ACCUEIL	300,00 €	
	CLUB DE LANGUES DU CANTON	700,00 €	
	COURANT D'ART	300,00 €	
	ECOLE DES TRETEAUX	300,00 €	
	FIL EN COULISSE	390,00 €	
	LA NEUVIEME BD	300,00 €	
	LIEN EUROPEEN	250,00 €	
	MUSIQUES EN VAL DE SEINE (MVS)	800,00 €	
	TROUPE DE L'ASTYANAX	285,00 €	
AS	AMICALE LAIQUE	5 300 €	6 600,00 €
	CAHOU	300 €	
	DELOS APEI 78	100 €	
	JALMAV	300 €	
	SECOURS CATHOLIQUE	400 €	
	UNAFAM	200 €	
JEU	FOYER EMILE ZOLA	600 €	700,00 €
	SCOUTS DE France ST FRANCOIS	100 €	
ASSO	ASSOCIATON DES JARDINS POTAGERS DE VERNOUILLET	330,00 €	2 180,00 €
	AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS - UNC	200,00 €	
	AMICALE LOCATAIRE OSICA	600,00 €	
	ECOLIBRIS	250,00 €	
	FNACA	200,00 €	
	LDH	100,00 €	
	ASSOCIATION LOCALE DE VERNOUILLET		
NE		500,00 €	200.00.0
ENF	PEEP	300,00 €	300,00 €
PROJETS	Projet Association Artistique de Vernouillet gala de dance	9 500,00 €	15 472,00 € 135 373,00 €
	SUBVENTIONS PROJETS NON AFFECTEES	5 972,00 €	